



Le lundi 16 mars 2026

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal élu le 15 mars 2026 se réunira, pour sa séance d'installation :
Le vendredi 20 mars 2026 à 19h30 en Mairie

La publicité de la séance sera assurée via une retransmission sur la page Facebook de la commune.

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Installation du Conseil municipal

1. Élection du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints au Maire à élire
3. Élection des adjoints
4. Lecture de la Charte de l' élu
5. Fixation des indemnités de fonction des élus
6. Délégations accordées par le Conseil municipal au Maire (article L. 2122-22 du CGCT)

Organisation et fonctionnement du Conseil municipal

7. Approbation du compte rendu de la séance du 11 février 2026
8. Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal
9. Constitution de la commission Finances et gestion du Personnel et désignation de ses membres
10. Constitution de la commission d'appels d'offres (CAO) et désignation de ses membres
11. Constitution d'une commission consultative pour les marchés publics à procédure adaptée et désignation de ses membres
12. Détermination de la composition du Conseil d'administration du CCAS
13. Élection des conseillers municipaux au sein du Conseil d'administration du CCAS

Représentation de la commune dans les organismes extérieurs

14. Élection des délégués au Syndicat intercommunal du Pays du Gier (SIPG)
15. Élection des délégués au Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire (SIEL)
16. Élection des délégués au Syndicat intercommunal des tennis du Dorlay Saint-Paul-en-Jarez et La Grand-Croix
17. Désignation des délégués dans les associations et organismes extérieurs

18. Nomination d'un membre à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de Saint-Étienne Métropole (SEM)
19. Nomination d'un conseiller municipal correspondant défense
20. Renouvellement du comité social territorial et fixation du nombre de représentants du Personnel et de la collectivité

Dispositions complémentaires

21. Exercice du droit à la formation des membres du Conseil municipal et débat annuel
22. Questions diverses
23. Tirage au sort des jurés d'assises

Le Maire,
Kamel BOUCHOU

